

Les auto-entrepreneurs dans le bâtiment et les travaux publics en POITOU-CHARENTES

Situation au 31 décembre 2010



Le régime de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2009, et s'inscrit dans la cadre de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 en date du 4 août 2008.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter la création d'entreprises, et s'adresse à toute personne physique souhaitant créer ou développer sa propre entreprise.

Le site <http://www.lautoentrepreneur.fr/> mis en place précise les conditions de création de l'auto-entreprise. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement en ligne. L'inscription peut également se faire auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), de la chambre de commerce (activités commerciales), de la chambre des métiers (activités artisanales), ou des Urssaf (activités libérales).

L'auto-entrepreneur doit exercer son activité sous forme d'entreprise individuelle et relever du régime fiscal de la micro-entreprise. A ce titre le chiffre d'affaires réalisé ne doit pas dépasser pour une année civile complète en 2011 :

- 81 500 euros pour une activité commerciale ;
- 32 600 euros pour une activité de services ou libérale.

L'auto-entrepreneur créant une activité artisanale à titre principal doit par ailleurs être inscrit au répertoire des métiers.

Il est également tenu d'attester de sa qualification professionnelle, et de la souscription d'une assurance professionnelle pour certaines activités. C'est le cas notamment des métiers du bâtiment et des travaux publics entrant dans le champ des activités soumises à qualification professionnelle mentionnées au titre I de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et dans la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946. Il s'agit des métiers de :

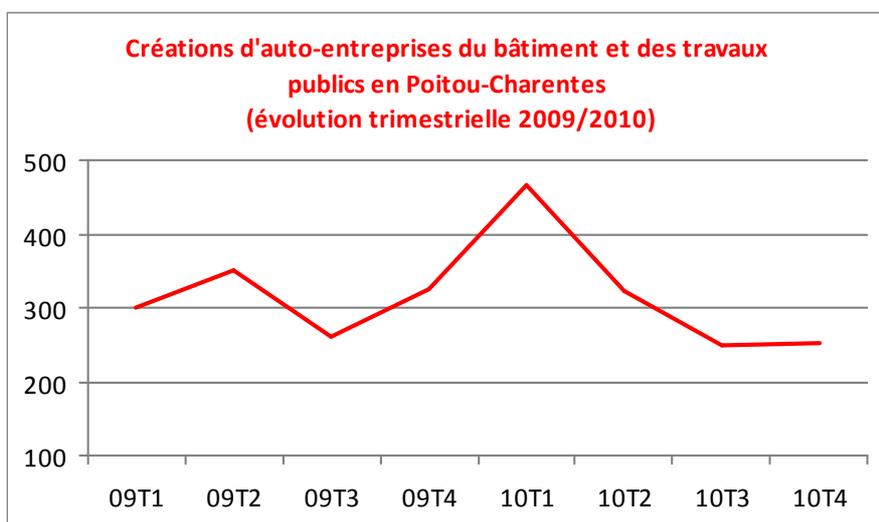
- construction, entretien et réparation des bâtiments, de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment ;
- mise en place, entretien et réparation des réseaux et équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipement destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques : plombier, chauffagiste, électricien, climaticien, et installateur de réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité.

NB : Les sources statistiques de l'étude sont issues des répertoires CLAP et REE de l'INSEE

Au 31 décembre 2010, le secteur du bâtiment et des travaux publics totalise en région Poitou-Charentes 1 288 auto-entrepreneurs.

Le nombre de créations au 31 décembre 2009 était de 1 238.

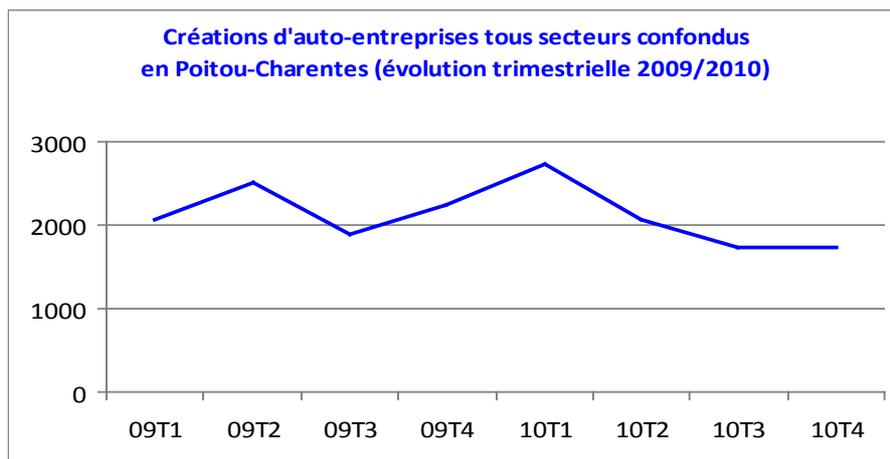
Le pic d'inscription se situe au 1^{er} trimestre 2010 avec 465 créations, soit une augmentation de 55 % par rapport au 1^{er} trimestre 2009. On observe depuis une baisse, probablement liée à l'inscription obligatoire, à compter du 1^{er} avril 2010, au registre des métiers pour les activités artisanales exercées à titre principal ainsi qu'au régime fiscal spécifique des auto-entrepreneurs. En effet l'exonération foncière n'est valable que pour les auto-entrepreneurs ayant opté pour le régime de prélèvement forfaitaire libératoire (disponible sous conditions de revenus). Le Sénat a depuis voté l'exonération de la cotisation foncière des entreprises pour l'ensemble des auto-entrepreneurs mais en contrepartie a voté l'assujettissement à la contribution à la formation professionnelle.



Au 31 décembre 2010, les auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics représentent plus de 15 % des 269 auto-entrepreneurs du Poitou-Charentes tous secteurs d'activités confondus.

La tendance est similaire à celle enregistrée pour le secteur du bâtiment et des travaux publics :

- un nombre de créations globales en baisse de plus de 5 % entre 2009 et 2010 ;
- un pic d'inscription en hausse de près d'un tiers entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2009, suivi d'une baisse de 23 % entre les derniers trimestres 2009 et 2010.



Le poids des auto-entrepreneurs dans la création d'entreprises du bâtiment et des travaux publics dans la région Poitou-Charentes est conséquente. En 2009 comme en 2010, plus de la moitié des entreprises créées est le fait des auto-entrepreneurs.

Le nombre des auto-entrepreneurs, varie selon les départements, et est conforme à l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics.

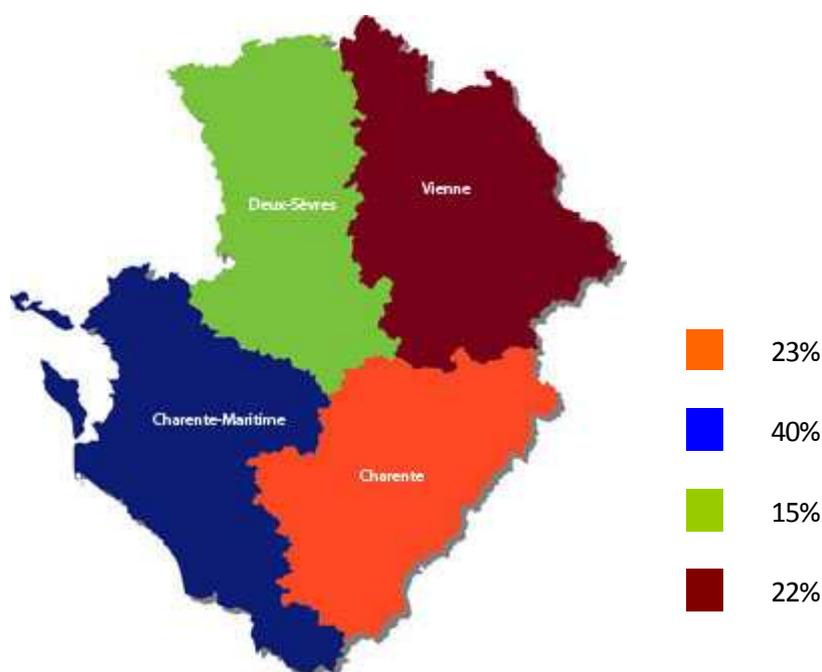
Ces chiffres sont cependant à nuancer.

La création d'une auto-entreprise n'implique pas forcément la création d'une activité réelle.

Ainsi, seule la moitié des auto-entreprises recensées en 2009 dans l'ensemble de la France (tous secteurs d'activité confondus) ont déclaré un chiffre d'affaires non nul dans l'année.

Nombre de créations d'entreprises du bâtiment et des travaux publics par départements en 2010

	Auto-entrepreneurs	Créations d'entreprises
Charente	295	430
Charente-Maritime	513	942
Deux-Sèvres	192	320
Vienne	288	470
Poitou-Charentes	1 288	2 162



Le nombre d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises du bâtiment et des travaux publics est en retrait en 2010, 59,6 % contre 63,1 % en 2009.

La répartition des auto-entrepreneurs par département de 40 % en Charente-Maritime à 15 % dans les Deux-Sèvres reste stable entre 2009 et 2010.

Répartition des auto-entrepreneurs par activité en Poitou-Charentes

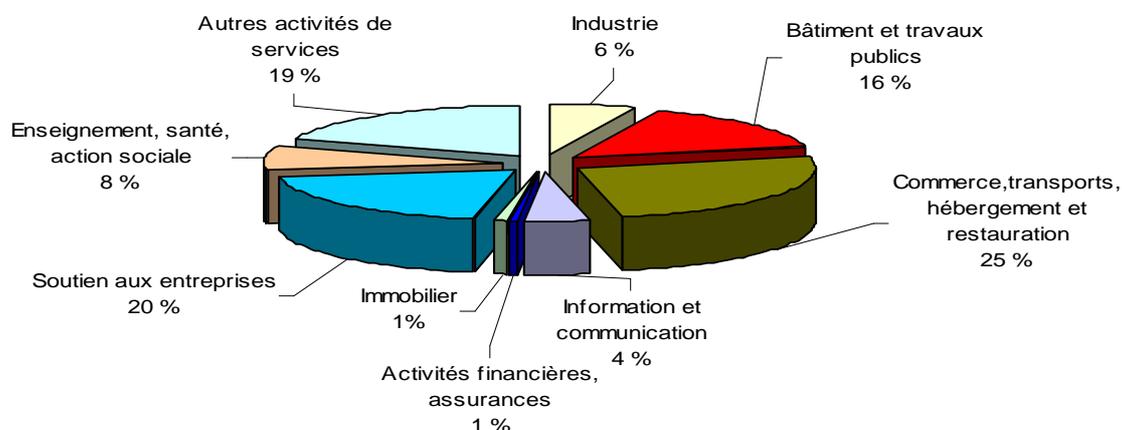
En Poitou-Charentes, le nombre d'auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics approche les 1 300 en 2010 pour un total de près de 8 300.

Les secteurs les plus représentés sont le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (25 %), les activités de soutien aux entreprises (20 %), les activités de services (19 %), et enfin le bâtiment et les travaux publics (16 %).

Les auto-entrepreneurs représentent 2,5 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs du BTP au niveau national.

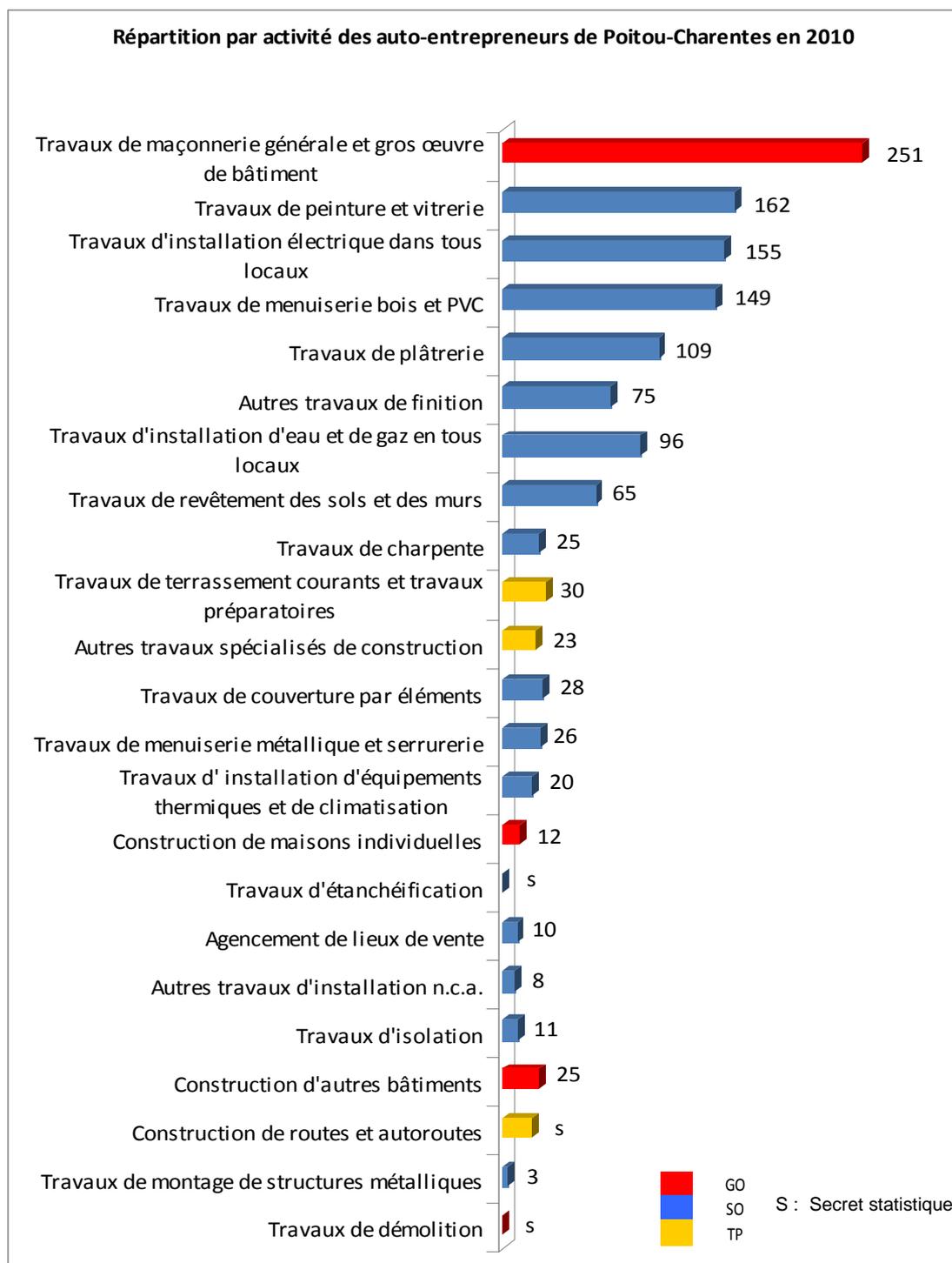
En France, le nombre d'auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics dépasse les 50 000 en 2010. En augmentation de 25 % par rapport à 2009, il représente 14 % des créations tous secteurs confondus (+ 358 000).

La répartition par secteurs les plus représentés est similaire à celle constatée dans la région Poitou-Charentes.



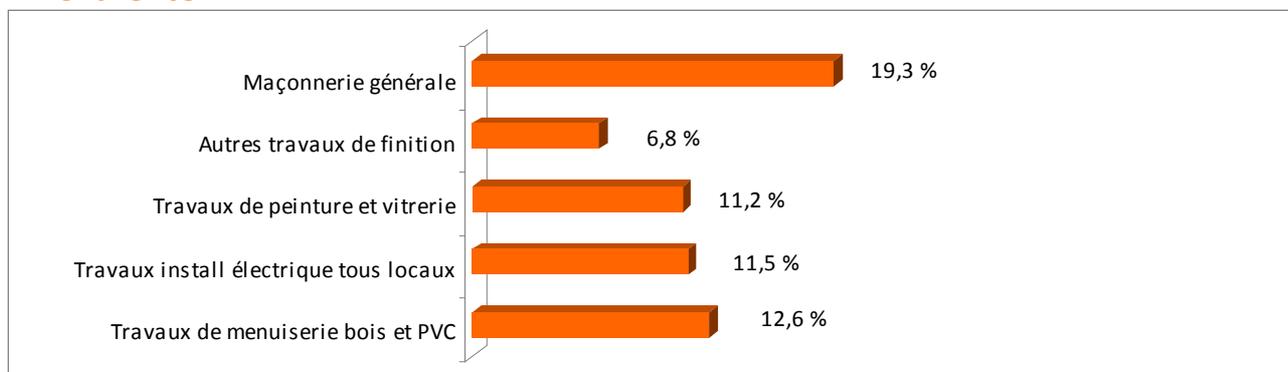
Au sein du secteur du bâtiment et des travaux publics, le second œuvre représente 73 % des auto-entrepreneurs de la région, le gros œuvre 23 %, et les travaux publics 4 %.

L'activité la plus représentée parmi les auto-entrepreneurs est la maçonnerie générale. Les travaux de maçonnerie générale, les travaux de peinture et vitrerie, les travaux d'électricité, les travaux de menuiserie bois pèsent pour plus de la moitié (56 %) des auto-entrepreneurs de la région.

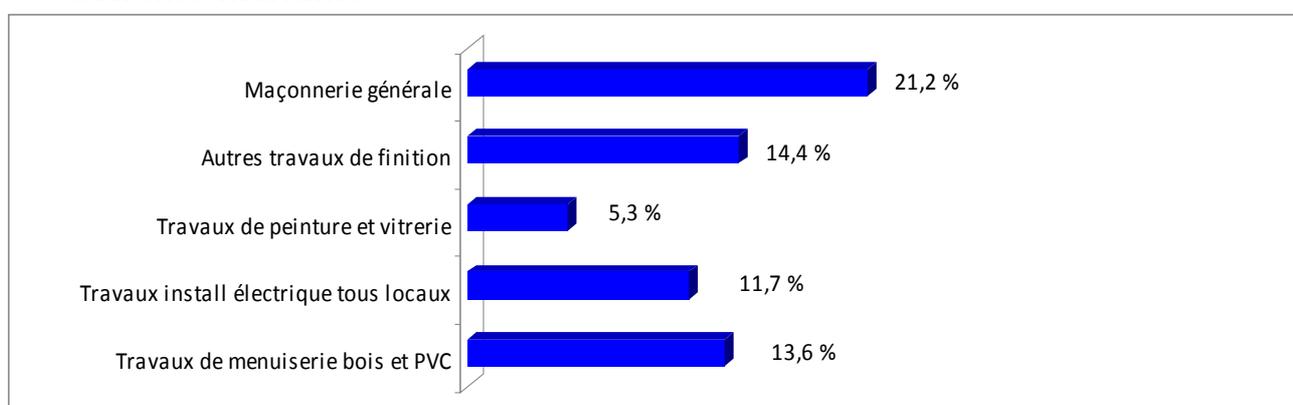


Répartition selon les activités les mieux représentées en 2010. L'activité de plâtrerie, également importante, est de 8,5 % en Charente, 7,6 % en Charente-Maritime, 6,8 % dans les Deux-Sèvres, et 7,3 % dans la Vienne.

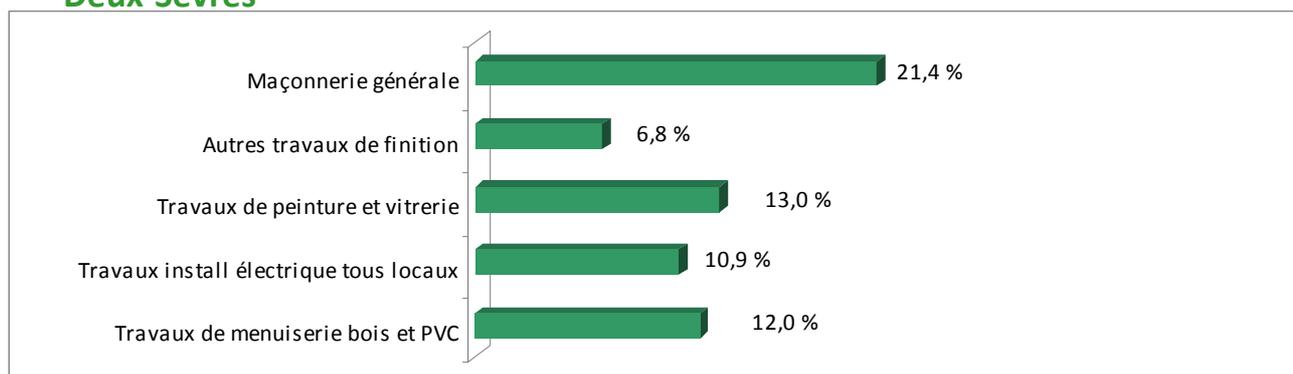
Charente



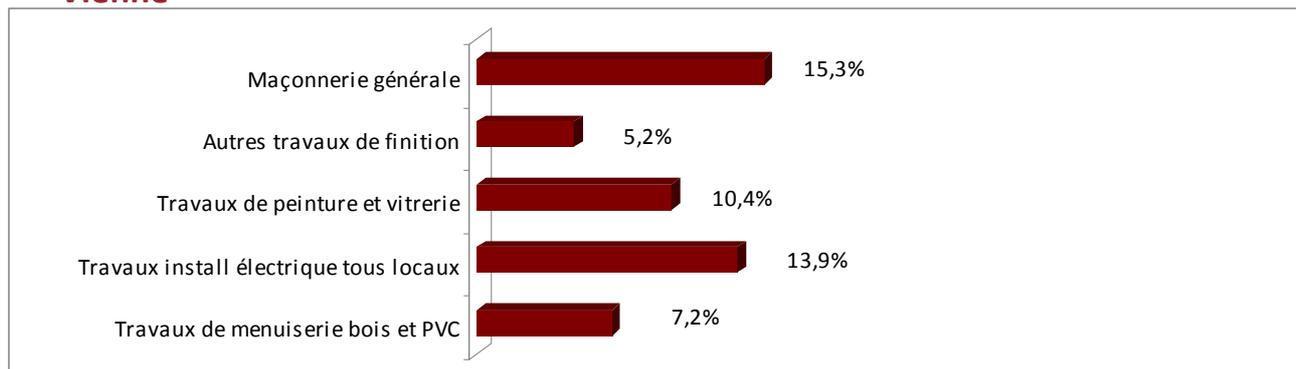
Charente-Maritime



Deux-Sèvres



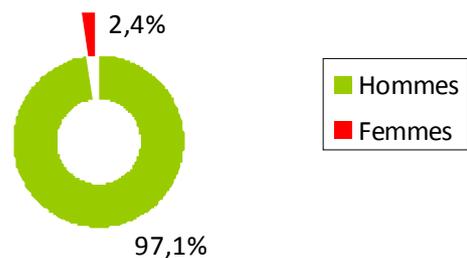
Vienne



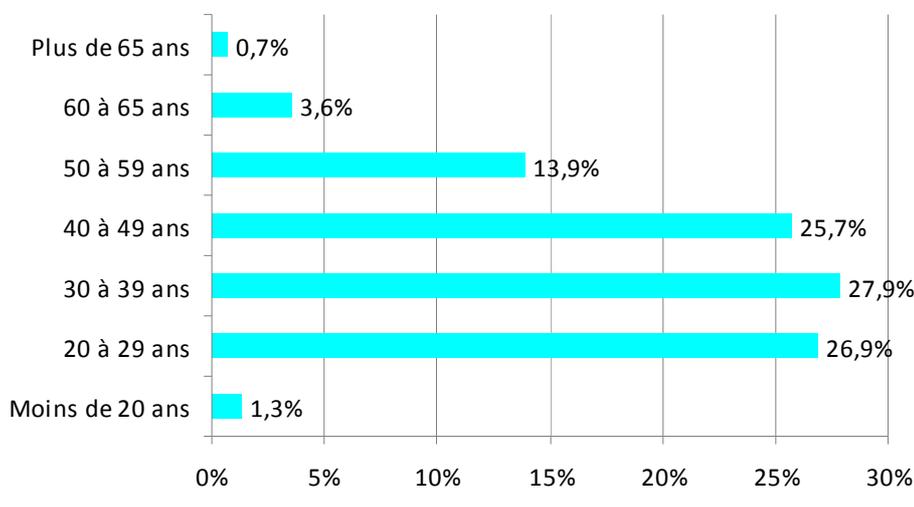
En 2010, près de 2,4 % des auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics de la région sont des femmes. A titre de comparaison, 2,2 % des entreprises artisanales étaient dirigées par des femmes à la même période dans l'ensemble de la France.

La population des auto-entrepreneurs est jeune. En 2010, près de 80 % des auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics ont moins de 50 ans dont 56 % moins de 40 ans.

Répartition des auto-entrepreneurs hommes/femmes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en Poitou-Charentes en 2010



Pyramide des âges des auto-entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics en Poitou-Charentes en 2010



Avec le concours des adhérents de la CERC Poitou-Charentes



Cellule économique régionale de la construction Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86020 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 41 47 37 - Fax : 05 49 55 63 01
www.cerc-pc.fr - contact@cerc-pc.fr